



vol de scooter par un mineur de 15 ans, quel risque ?

Par **jess7876**, le **17/07/2012 à 14:33**

Bonjour,

Mon petit frère de 15 ans à commis un vol de scooter sur son lieu de vacances. Ils était 3, ils ont fracturés un portail pour voler le scooter qui se trouvait dans le jardin. Il se sont ensuite amusé avec et une personne à reconnue mon frère sur le scooter et à contacté la gendarmerie. Celle ci est venue le lendemain matin le chercher, à fouillé sa chambre mais n'a rien trouvé. Selon eux ils cherchaient la plaque d'immatriculation mais ils n'ont rien trouvés. Mes parents on du faire plus de 600 km pour aller le chercher et le ramener sur paris. Ils faut savoir qu'il etait en vacances chez des amis de la famille.

Je viens sur se forum pour avoir des réponse SVP. Je souhaiterais savoir se que mon frère risque exactement. Sachant qu'il n'a jamais commis de vol ni de délits. Il s'en mord les doigts et regrette vraiment ce qu'il à fait. Je ne l'excuse pas mais je m'inquiète de se qu'il risque. Au mois de septembre il doit rentrer au CFA pour une formation en pré-aprentissage et il a trouver un très bon employeur. J'ai peur qu'il est gaché son avenir. Merci d'avance pour vos réponses.